

Parc naturel régional du Vercors

BUREAU SYNDICAL : LISTE DES PRÉSENTS

17 janvier 2024 à 18 heures à Lans-en-Vercors et en visioconférence

Le dix sept janvier deux mille vingt quatre le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le dix janvier deux mille vingt quatre par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors et en visioconférence.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35

Présents : **22** (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47

Présentes : 34

Pouvoirs : 6

Total : **40** (mini 25)

Délégués présents :

ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
 AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans
 ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière
 BAUDRIER Marie-Odile, Délégué de Saint-Julien-en-Vercors
 BERNARD Philippe, Délégué de Lans-en-Vercors
 BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay (ville-porte)
 BOLZE Catherine, Conseil Régional AuRA
 BRUNET Florent, Conseil Régional AuRA
 DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die
 DYE Jean-Christophe, Délégué de Saint-Martin-en-Vercors
 FAURE Nathalie, Conseil départemental de l'Isère (départ 18h30)
 FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors
 GAGNIER Gérard, Délégué de la CC du Val de Drôme
 LEVI Thierry, Délégué d'Oriol-en-Royans
 MENA Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors
 MOCELLIN Raphaël, Conseil Régional AuRA
 PASDRMADJIAN Yannick, Délégué de Claix
 PEYRETOU Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas
 PUISSAT Frédérique, Conseil Départemental de l'Isère
 ROBERT David, Délégué de Romans-sur-Isère (ville-porte)
 TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves
 VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

BACK Antoine, Délégué de Grenoble (ville-porte) à Pierre
 BLUNAT
 CHAZALET Yves, Délégué de Combovin à Thierry LEVI
 CORREARD Michel, Délégué de Châtillon-en-Diois à Valérie
 DU RETAIL
 DE SMEDT Inès, Conseil Départemental de l'Isère, à Nathalie

FAURE
PANO Alban, Conseil départemental de la Drôme à Michel
VARTANIAN
PELLETIER Henri, Délégué de Varcès-Allières-et-Risset à
Jacques ADENOT

Délégués excusés :

Participaient également à la réunion :

BEGOU Bruno, FAUP
VERON François, Conseil Scientifique
WOLNY Anne-Christine, Fondation du patrimoine
PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 13 décembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 17 janvier 2024

Atlas de la Biodiversité Communale 2023-2026 : animation, mise en place de la démarche et conventions avec les 26 communes engagées dans l'ABC « 2e vague »

Suite à l'ABC 2021-2023 avec une première vague de 38 communes engagées, le bureau syndical a décidé de répondre à l'appel à projet national en date du 22 février 2023 de l'OFB concernant les Atlas de la biodiversité communale (ABC) pour 26 nouvelles communes candidates.

Un ABC a pour objectif de :

- mieux connaître la biodiversité sur le territoire concerné ;
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité (notamment via les sciences participatives, des visites sur site, des conférences etc.) ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales notamment par la traduction des connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme).

La nouvelle candidature du Parc avec 26 nouvelles communes sur le territoire a été retenue par l'OFB à l'automne 2023. Afin de mettre en place ce projet commun et d'officialiser le partenariat étroit entre le Parc et les communes engagées dans ce projet, un conventionnement est proposé.

La convention permet de fixer le cadre du partenariat entre le Parc et les communes engagées, et notamment l'implication active et la participation financière de ces dernières (prévue au prorata du nombre d'habitants dans les limites de 1 000 € minimum et 7 000 € maximum) pour 3 ans de projet.

Afin de mettre en place ce projet d'Atlas de la Biodiversité sur les 26 nouvelles communes volontaires, les engagements du Parc du Vercors portent sur :

- son rôle d'animation de l'ABC (organisation et animation de comités de pilotage, coordination des actions...) par l'intermédiaire d'un poste de chargé(e) de mission, sur 5 thématiques :

- chauve-souris (chiroptères),
- pollinisateurs,
- arbres remarquables/haies
- zones humides
- et la flore.

- les missions d'ordre technique (assistance aux communes, liens avec les experts naturalistes, liens avec les habitants, ...),

- la coordination des inventaires scientifiques, des inventaires participatifs et des actions de sensibilisation.

- et le suivi administratif.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Charges personnels	de 141 300 €	OFB	200 000 €
Charges externes,	sous 67 100 €	Communes	40 000 €

traitance			
Missions, déplacements	10 800 €	Région Auvergne Rhône-Alpes (50 000€ de dépenses subventionnables)	10 000 €
Communication	5 000 €		
Autres (petit matériel)	800 €		
Frais de gestion	25 000€		
TOTAL	250 000 €	TOTAL	250 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement de l'opération Atlas de la Biodiversité Communale 2023-2026 tel que présenté ci-dessus, sollicitant notamment la ligne Parc PNRV 2024 de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les subventions et les participations afférentes au projet, et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 17 janvier 2024

Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS de la Molière-Sornin pour 2024 : demande de financements

Par convention signée en 2012 entre le Département de l'Isère, le PNRV, les communes d'Autrans-Méaudre en Vercors, Lans en Vercors, Engins et Sassenage, le Parc anime le site Espace Naturel Sensible de la Molière – Sornin.

Suite au premier plan de gestion de cet espace protégé, un second a été élaboré en 2019 pour répondre aux enjeux et objectifs identifiés par les différents acteurs du site. Il est mis en œuvre depuis 2020.

De nombreuses actions concernant le suivi scientifique, l'entretien des milieux, l'accueil du public et la surveillance, sont programmées. Un temps d'animation spécifique y est également consacré. La particularité de l'année 2024 concerne l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion.

La mise en œuvre des actions prévues pour 2024 nécessite la sollicitation du Département pour l'obtention des moyens financiers identifiés dans le plan de gestion.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Actions			
Etudes <i>(Inventaires participatifs, évaluation de la composition floristique des prairies,, diagnostic des populations d'orthoptères, diagnostic des espèces rupestres, suivi de la ressource en eau, évaluation à mi-parcours)</i>	29300	27542	1758
Suivis scientifiques <i>(STOC Capture et STOM)</i>	6000	5640	360
Aménagements légers pour le public <i>(Signalétique, renvoi numérique de l'information de fréquentation du parking des Egauds)</i>	8000	7520	480
Accueil du public et surveillance <i>(Evaluation de l'ancrage territorial, actions de pédagogie, surveillance du site, personnels en service civique, création d'évènements de promotion de l'ENS,...)</i>	19500	18330	1170

Entretien des milieux et des ouvrages (<i>travaux sylvicoles</i>)	3000	2820	180
Maîtrise d'ouvrage	42000	39480	2520
TOTAL	107800	101332	6468

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Département verse également une subvention de fonctionnement de 8 000 € prévue dans la convention pré-citée.

La subvention totale sollicitée au titre de l'année 2024 pour l'animation du site ENS de la Molière – Sornin est donc de : 109 332 €.

Annexe : Détail du plan d'action 2024 pour l'ENS de la Molière-Sornin

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'animation du plan de gestion de la Molière-Sornin pour l'année 2024,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès du Département de l'Isère et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 17 janvier 2024

*Natura 2000 : Demande de financements 2024 pour l'animation des sites
Natura 2000 du Vercors*

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors, s'appuyant sur sa charte, s'est positionné pour la mise en place de la démarche Natura 2000 sur les sites désignés au sein de son territoire.

Depuis juin 2015, 7 sites animés par le SM-PNRV ont leur Document d'Objectifs (DOCOB) validés : la Bourne (I26), les Hauts Plateaux du Vercors (I27 : ZPS & ZSC), le Plateau du Sornin (I28), la Gervanne et rebord occidental du Vercors (D9), les rebords méridionaux (D10), les Monts du matin/Combe Laval/Val Sainte Marie (D27). Ils représentent environ 50 000 ha faisant l'objet d'une mesure de protection reconnue à l'échelle européenne, soit 25 % du territoire actuel du Parc.

En 2024, avec le transfert de la politique Natura 2000 à la Région, le syndicat mixte du PNR Vercors, s'est positionné pour animer également les sites proches de son territoire : Lus la Croix Haute, les sources de la Drôme et la confluence de la Drôme et du Bez.

Les comités de pilotages de ces sites, réunis en décembre 2023, ont validé l'animation de ces sites par le Parc du Vercors.

Ainsi, suite à la révision du Document d'Objectifs (plan de gestion) du site de la Bourne, à celle des sites N2000 des Hauts plateaux, et au lancement du DOCOB unique des sites Sources de la Drôme et confluence Drôme & Bez, l'animation globale va nécessiter près de 3 ETP.

Le reste du budget consacré à l'animation des sites sera principalement dédié au suivi des chauves-souris dans les sites Natura 2000 des piémonts (Monts du Matin, Combe Laval et Val Sainte Marie, La Bourne, et la Gervanne). Les autres actions principales menées dans les sites Natura 2000 passeront aussi par du temps d'animation afin d'accompagner des communes et des porteurs de projets pour l'intégration des enjeux environnementaux des sites, de sensibiliser les habitants et le grand public, de mener des démarches de concertation entre acteurs (grimpeurs, spéléo, agriculteurs, chasseurs, randonneurs etc.), de répondre à des appels à projets ponctuels pour chercher d'autres financements d'actions prévues aux DOCOBs... Le travail spécifique lié aux sites du Diois nécessitera également un temps d'animation important.

Budget prévisionnel 2024 :

Dépenses		Recettes	
Prestations de services	12 000,00 €	Région	95 200,70 €
Dépenses de personnel	148 667,84 €	FEADER	95 200,71 €
Frais de déplacement	7 433,39 €		
Charges indirectes	22 300,18 €		
Total arrondi	190 404,41 €		190 404,41 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le plan de financement du programme d'animation des DOCOBS Natura 2000 du Vercors par le Syndicat Mixte du PNRV, tel qu'indiqué ci-dessus,

→ d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 17 janvier 2024

Soutien au service de remplacement du Vercors : attribution d'une subvention

L'association "Service de Remplacement du Vercors" est un groupement d'employeurs ayant pour objet principal de mettre des remplaçants à la disposition d'exploitants agricoles du territoire du Parc du Vercors. La mise à disposition d'un ou plusieurs salariés aux adhérents se réalise en cas de : maladie/accident, congés, vacances, maternité, formation, décès, exercice d'un mandat professionnel électif ou syndical.

Cette activité est née il y a cinquante ans sur le territoire, à l'initiative de ses agriculteurs. En 2023, 142 exploitants du territoire en sont adhérents et font appel à ses services. Cela représente une activité de l'ordre de 2 500 jours de remplacement par an. Le Parc accompagne ce service de remplacement depuis 2002 au titre de sa contribution au maintien de l'activité agricole sur le territoire (Mesure 1.4 charte PNRV).

Une convention de partenariat établie en 2023 pour une durée de cinq ans entre le Parc et le Service fixe les objectifs de cette collaboration:

- renforcer l'attractivité du métier en rendant accessible sur le territoire une offre de remplacement pour congés
- contribuer à la résilience des exploitations en permettant le recours au service dans des périodes difficiles pour les exploitants
- faciliter les dynamiques de formations et de recrutements via les salariés du service.

Ce partenariat se formalise entre autre par le versement d'une aide financière annuelle du Parc du Vercors au service de remplacement .

En contre-partie le service de remplacement s'engage à garantir :

- l'accessibilité du service pour tous les adhérents, avec un tarif compétitif sans surcoût lié à la localisation géographique de l'exploitation,
- un fonctionnement permettant une bonne réactivité vis-à-vis des sollicitations des agriculteurs
- une qualité de service répondant aux besoins des exploitations du Vercors
- sa participation dans les instances mises en place en faveur du renouvellement des générations et sa collaboration dans la communication auprès des exploitants.

Pour l'année 2024, il est proposé d'attribuer une subvention de 40 000 € comme défini dans la convention de partenariat.

Annexe : [Convention de partenariat service de remplacement - PNRV](#)

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**ATTRIBUER** une subvention à l'association de 40 000 €, dont les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 17 janvier 2024

Acquisition d'un véhicule aménagé pour le Parc naturel régional du Vercors : choix du prestataire

Dans le cadre des subventions régionales obtenues pour la réalisation d'un outil mobile de sensibilisation des publics (dont l'achat d'un véhicule), le Parc avait organisé en 2019 un "concours" restreint en vue de retenir une équipe pour la conception d'un outil mobile de sensibilisation afin de donner plus de lisibilité sur ses actions et enjeux à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Après la période de mise en œuvre de la conception, la réalisation de l'outil mobile avait été contractée fin 2020 auprès de trois entreprises distinctes pour les lot 1 carrosserie, lot 2 équipement électrique et ventilation et lot 3 menuiserie intérieure.

Il s'est avéré que l'outil mobile tel qu'envisagé dans sa forme par l'équipe de concepteurs s'est finalement avéré irréalisable par le constructeur (carrosserie) qui a renoncé à la réalisation du projet compte tenu de son caractère hors norme. L'ensemble des marchés a du être résilié.

Après réflexion, pour permettre un aboutissement du projet sur sa finalité, l'alternative étudiée et retenue s'est portée sur l'acquisition d'un véhicule neuf du type camion aménagé pour événementiel. Malgré sa forme moins hors norme et plus classique mais pour autant avec un design extérieur permettant une identification Parc, il conservera ses objectifs initiaux de véhicule mobile, itinérant et installable dans l'espace public. Il aura toujours vocation à faciliter l'interpellation des publics, la rencontre l'échange sur des événementiels, et/ou lors d'actions de médiation portées par le Parc.

Pour son acquisition, l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié sur les sites Internet du Parc et du Dauphiné EuroLégaux en date du 03 octobre 2023.

Le dossier de consultation a été retiré par 21 candidats. Une remise des offres a été imposée par voie dématérialisée via une plateforme dématérialisée agréée. La date limite de la remise des offres était fixée au jeudi 09 novembre 2023, avant 19h00.

Six candidats ont retourné leur offre avant la date limite.

L'analyse technique a été faite par l'équipe technique du Parc, selon les critères portés à connaissance des soumissionnaires via le dossier de consultation, à savoir :

- Valeur technique au vu du mémoire du candidat : 50 %
- Prix : 40 %
- Note environnementale : 10 %

Une demande de précisions et de compléments sur la teneur des offres a été faite en date du 08 décembre 2023 auprès des 3 candidats les mieux placés afin d'obtenir des précisions techniques et administratives. Les 3 candidats ont répondu dans le délai fixé au 15 décembre 2024.

L'estimation préalable à la consultation s'élevant à 65 000 € HT et compte tenu de la délibération du Comité Syndical en date du 1er juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau, il est proposé aux membres du Bureau de se prononcer sur le choix du prestataire retenu.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d' **AUTORISER** le Président à signer le marché pour l'acquisition d'un véhicule aménagé (Citroën Jumper Plancher Cabine L2 3,5t Maxi 140ch S&S BVM6) pour le Parc naturel régional du Vercors avec le groupement

conjoint : mandataire **CITROEN – ROMANS AUTOMOBILES**, 90 rue Sébastien Loeb, Pizançon, B.P. 42, 26 301 BOURG DE PEAGE CEDEX ; Co-traitant **SAS FREDERIC PAULET CARROSSIER CONSTRUCTEUR**, 225 route de Claveyson, La Motte de Galaure, 26 240 SAINT JEAN DE GALEURE pour le montant total de 56 296,00 € H.T. (hors frais de livraison et de carte grise)

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

*Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 17 janvier 2024*

*Musée de la Préhistoire en Vercors - Phase 2 de la rénovation muséographique :
modification du plan de financement*

Dans le cadre du plan de développement du Musée de la préhistoire, un certain nombre d'opérations a été mené en 2022 :

- réalisation d'un mur pédagogique sur la chronologie de la préhistoire,
- refonte du début de visite (introduction)
- et réalisation d'une scénographie immersive sur l'atelier de taille (P51).

Suite à la décision du Bureau syndical du 24 mai 2023 (2023.B22), la deuxième phase de la rénovation muséographique va permettre de poursuivre la rénovation muséographique sur l'ensemble du parcours pédagogique en cohérence avec les objectifs initiaux :

- **Interroger l'ensemble du parcours** : pour redonner une place à l'atelier de taille dans le parcours il faudra se questionner sur l'expérience complète du parcours des visiteurs, pour que l'atelier soit bien intégré à l'ensemble et joue le rôle de point d'orgue de la visite.

- **Interroger les collections et les outils pour une approche grand public** : il s'agit de rendre le plus concrètes possible les collections exposées et de permettre aux visiteurs d'imaginer des gestes, des fonctions, des savoir-faire derrière les objets exposés. La muséographie devra amener les visiteurs à s'interroger et à s'intéresser aux objets, de rendre ceux-ci sensibles. Dans le même but, la présentation chronologique sera réinterrogée pour éviter un discours trop spécialiste et risquer de perdre des visiteurs : en effet l'emploi systématique d'un vocabulaire scientifique pour nommer les périodes est souvent un obstacle à l'appropriation des collections pour le grand public.

- **Améliorer le rythme du parcours** : La question du rythme est centrale pour maintenir la curiosité des visiteurs. Il sera nécessaire d'optimiser la scénographie, pour rompre la monotonie de parcours, et d'organiser les différents niveaux de lecture dans l'espace et mieux valoriser les collections.

- **Utiliser le rapport entre l'intérieur et l'extérieur** : le cadre naturel du musée permet d'imaginer un lien entre le parcours intérieur et une projection extérieure du parcours. L'environnement immédiat est en effet celui de l'atelier de taille néolithique, avec ses similitudes et quelques différences. Cette rénovation sera l'occasion de proposer une expérience à l'extérieur aux visiteurs, d'y raconter une histoire.

Pour cela, la future muséographie devra être :

- décalée, sensible et poétique, pour rendre la visite étonnante et surprenante ;
- spectaculaire et immersive, pour rendre à l'atelier de taille P51 tout son éclat et faire vivre une expérience particulière aux visiteurs ;

- participative et ludique : le geste et la pratique seront au cœur de la visite.

Le plan de financement prévisionnel voté par décision en séance du 24 mai 2023 ciblait un financement à 100 % sur le PPI de la Région. Suite aux divers échanges avec la Région et les départements, le plan de financement prévisionnel est désormais le suivant :

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Réalisation scénographique	149 150 €	Région Auvergne-Rhône Alpes (investissement sur PPI) – 80 %	139 062,40 €
Conception et AMO muséographique et scénographique	24 678 €	Département de la Drôme (Conservation du Patrimoine) – 20 %	34 765,60 €
TOTAL	173 828 €	TOTAL	173 828,00 €

Compte-tenu que le plan pluriannuel (PPI) de la Région Auvergne-Rhône Alpes est sollicité, la structure bénéficiera de la récupération de la TVA et les dépenses sont exprimées en HT.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'opération et le plan de financement de la deuxième phase de rénovation muséographique du Musée de la Préhistoire
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes et du Département de la Drôme,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 17 janvier 2024

Marché « mise en valeur audio-visuelle de l'atelier de taille et refonte muséographique partielle du Musée de la Préhistoire à Vassieux-en-Vercors » : avenant de durée pour le lot 1 Réalisation audiovisuelle

Par décision du Bureau syndical en date du 02 mars 2022 (2022.B10), le marché relatif à la mise en valeur audio-visuelle de l'atelier de taille et refonte muséographique partielle du Musée de la Préhistoire à Vassieux-en-Vercors avait été attribué à quatre entreprises, pour un montant total de 129 620,00 € H.T. selon les lots suivants :

- lot 1 Réalisation audiovisuelle à la société FLEUR DE PAPIER pour 75 500,00 € H.T. (dont la tranche ferme à 48 000,00 € H.T. et la tranche conditionnelle à 27 500,00 € H.T.)
- lot 2 Matériel audiovisuel à l'EURL ARKKA pour 42 060,00 € H.T.
- lot 3 Graphisme à M. Sylvain REYMONDON pour 2 900,00 € H.T.
- lot 4 Agencement - impression à M. Alejandro COBAS VEGA (agencement) et l'entreprise SITEP (impression) pour un total de 9 160,00 € H.T.

Une modification en cours d'exécution du lot 1 (est venu porter le nouveau montant du lot 1 à 78 550,00 € H.T. (dont la tranche ferme à 51 050,00 € H.T. et la tranche conditionnelle à 27 500,00 € H.T.), et le nouveau montant total des 4 lots du marché public à 132 670,00 € H.T. (avenant n°1 voté par décision 2022.B44 du bureau syndical du 25 juin 2022).

La tranche conditionnelle intitulée « films usages et techniques de taille de silex » était inscrite dans le lot 1 Réalisation audiovisuelle contracté avec la société FLEUR DE PAPIER, dans le cadre de la poursuite de la rénovation muséographique sur l'ensemble du parcours pédagogique.

En prévision de l'obtention, courant 2024, des subventions pour la réalisation de cette deuxième phase des travaux muséographiques au Musée de la Préhistoire, la société Fleur de Papier réalisera la tranche conditionnelle lors de l'exécution des travaux muséographiques prévus au printemps 2025.

Par conséquent, et afin de prévoir le temps nécessaire au vote des subventions ; à la consultation des entreprises pour la mise en valeur des collections ; à l'exécution des travaux et aux éventuels aléas, il est proposé aux membres du Bureau de prolonger le marché du lot 1 « Réalisation audiovisuelle » de 18 mois, portant la date limite de fin de marché au 31 décembre 2025.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°2 au marché du lot 1 « Réalisation audiovisuelle » avec la société FLEUR DE PAPIER, Ecosite du Val de Drôme, Place Michel Paulus, 26 400 EURRE, prolongeant la durée de marché de 18 mois et portant la date limite de fin de marché au 31 décembre 2025,
- de **CONSTATER** que cette modification intervenue en cours d'exécution de marché n'implique aucune incidence financière.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 17 janvier 2024

2024.BS 01.....	3
<i>Atlas de la Biodiversité Communale 2023-2026 : animation, mise en place de la démarche et conventions avec les 26 communes engagées dans l'ABC « 2e vague ».....</i>	<i>3</i>
2024.BS 02.....	5
<i>Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS de la Molière-Sornin pour 2024 : demande de financements.....</i>	<i>5</i>
2024.BS 03.....	7
<i>Natura 2000 : Demande de financements 2024 pour l'animation des sites Natura 2000 du Vercors.....</i>	<i>7</i>
2024.BS 04.....	9
<i>Soutien au service de remplacement du Vercors : attribution d'une subvention.....</i>	<i>9</i>
2024.BS 05.....	10
<i>Acquisition d'un véhicule aménagé pour le Parc naturel régional du Vercors : choix du prestataire.....</i>	<i>10</i>
2024.BS 06.....	12
<i>Musée de la Préhistoire en Vercors - Phase 2 de la rénovation muséographique : modification du plan de financement.....</i>	<i>12</i>
2024.BS 07.....	14
<i>Marché « mise en valeur audio-visuelle de l'atelier de taille et refonte muséographique partielle du Musée de la Préhistoire à Vassieux-en-Vercors » : avenant de durée pour le lot 1 Réalisation audiovisuelle.....</i>	<i>14</i>

Fait et délibéré le 17 janvier 2024 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 17 janvier 2024

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#